

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Vous demandez à être admis au sein d'un établissement de l'association Psy'Activ pour effectuer un travail de soins, sur vous-même et sur le lien avec les autres, de réadaptation sociale et/ou professionnelle.

Le bon déroulement des soins nécessite le respect de règles de vie commune.

Ces règles ont été établies afin de garantir la liberté, l'intimité et la sécurité de chacun, en référence avec les droits de la personne hospitalisée.

En cas de non-respect de ces règles, une sortie disciplinaire pourra être prononcée.

1. La violence sous toutes ses formes est interdite (verbale, physique, morale, harcèlement, intimidation, humiliation, menace...). La possession d'objets pouvant être assimilés à des armes (couteaux, matériels d'arts martiaux...) n'est pas autorisée. Ceux-ci seront retirés systématiquement le temps de l'hospitalisation.
2. Les consommations de stupéfiants, d'alcool et de médicaments non prescrits nuisent à la santé des personnes et sont incompatibles avec les soins et les traitements prescrits. Leurs consommations sur site est donc formellement interdites, et pourra entraîner une suspension immédiate de prise en charge. De même, leur introduction et leur commerce font l'objet de répression par la loi et sont susceptibles de poursuites. Si lors de votre arrivée sur site, l'équipe soignante suspecte à votre comportement ou présentation que vous êtes sous l'emprise de substances psychoactives, vous serez écarté des temps collectifs et l'indication de l'hospitalisation pourra être revue.
3. Afin de respecter le droit à l'image, il est interdit de prendre des photos ou des vidéos de personnes hospitalisées ou des membres du personnel de l'établissement sans leur autorisation écrite.
4. Il est strictement interdit de fumer dans les locaux des établissements et notamment dans les chambres.
Il est interdit devapoter dans les espaces fermés.
5. L'intimité, la vie affective et sexuelle est un droit fondamental. Cependant, les relations sentimentales, affectives et amicales entre patients ne devront pas être un obstacle au bon déroulement du soin, et ne devront pas être source de difficultés individuelles et collectives.
6. Tout patient s'engage à être présent et à participer régulièrement aux différents temps de soin de l'établissement qui lui sont proposés :
 - ⇒ Entretiens
 - ⇒ Ateliers thérapeutiques et/ou de réadaptation professionnelle
 - ⇒ Atelier de psychoéducation
 - ⇒ Vie quotidienne et sociale (Déjeuner et dîner thérapeutique, réunion vie collective)

Tout patient s'engage à respecter les horaires des organisations.

7. Les sorties et la libre circulation :

Les sorties en semaine, après les ateliers sont autorisées (sauf indication médicale contraire) de 16h30 à 19h. Toute autre sortie est soumise à une demande de permission qui sera étudiée par le médecin, y compris les dérogations aux repas thérapeutiques.

Lors du mois d'essai, toute sortie est soumise à une demande de permission - les modalités de sorties sur ce temps lors du mois d'essai seront définies à votre admission.

Sur l'UAEO : Les sorties de week-end sont libres hors repas.

8. L'équipe peut intervenir si elle constate une consommation déraisonnable en chambre de boissons ou de nourritures. Les denrées périssables ne sont pas autorisées en chambre.

9. Accès aux chambres :

Les chambres sont considérées comme les lieux personnels et intimes des patients. En tant que de besoin, le personnel soignant peut y accéder à tout moment. Les espaces de vie collectifs sur les annexes (Briords) et unité C5 (UAEO) sont réservés aux patients hébergés dans les chambres attenantes.

10. L'utilisation des portables et ordinateurs doit rester individuelle et ne doit pas entraver le bon déroulement des soins, ni être gênant pour les autres. Toute utilisation de matériel électronique ne doit pas nuire à la vie en collectivité et ne doit pas perturber le temps de sommeil. Un téléviseur collectif est à votre disposition. Les films ou émissions à caractère violent ou pornographique sont interdits, dans le cadre collectif. L'usage du téléphone mobile doit être raisonné : il vous est demandé de ne pas l'utiliser pendant les repas, les temps collectifs et sur les ateliers.

11. Droit de visite de la famille, des amis et des proches.

Par soucis d'organisation, nous vous demandons, de nous signaler toutes visites de votre famille ou de vos proches, qui se feront de 16h30 à 19h et le week-end.

12. Véhicules :

Le covoiturage est sous l'entière responsabilité du patient.

L'équipe peut intervenir si vous paraissez inapte à la conduite.

13. Toute dégradation volontaire de mobilier ou matériel de l'établissement sera à la charge du patient responsable. De même, il vous est demandé de respecter la propreté des locaux et de l'environnement du site.

14. Vous êtes responsable de vos affaires personnelles. Un coffre est à votre disposition dans votre chambre. Vous êtes responsable des clés de chambre mises à disposition.

15. Dans le cadre du soin : nous vous demandons d'être à 23h dans votre chambre.

Marie AUDIER-BOURGAIN
Responsable Médical d'Établissement



Sandra VERRIER
Responsable d'Établissement

